

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 19 DECEMBRE 2023

PRESENTS : M. BASTIN, Bourgmestre-Président ; Mrs. BODLET, BULTOT, EVRARD, PIETTE, Bourgmestres, MM. ADNET-BECKER, BESOHE, BOUSSIFET, COX, DE RYCKE, DETAILLE, de WOUTERS de BOUCHOUT, DUMONT, JOUAN, LALOUX, PERIN de JACO, ROSIERE, VERMER, Conseillers, M. DEHON, Chef de corps, M. DEMEUSE, Comptable spécial, et M. ROCHETTE, secrétaire.

EXCUSES : Mrs DEWEZ et VINCKE.

LE CONSEIL DE POLICE STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE A :

1. à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance 14 novembre 2023.
2. A l'unanimité, approuvé le projet de budget 2024 de la zone de police.
3. été informé que le Collège de police, en sa séance du 24 novembre 2023, a décidé de recruter et de nommer :
 - L'INP TASIAUX A. à la fonction d'inspecteur enquêteur membre Dir Jud avec mise en place au 01/03/24 ;
 - L'INP HENRY DE FRAHAN T. à la fonction d'inspecteur membre Dir Inter avec mise en place au 01/03/24.
4. décidé, à l'unanimité, de recruter via le cycle de mobilité 2023/05, un inspecteur membre Dir Intervention, avec mise en place au 01/05/2024. Le mode de sélection sera le recueil de l'avis du Chef de Corps.
5. décidé, à l'unanimité, de publier via le cycle de mobilité 2024/01, un emploi spécialisé d'inspecteur agent de quartier membre de la Dir Proximité, avec mise en place au 01/07/2024. Le brevet d'agent de quartier donne une priorité pour le recrutement. Le mode de sélection sera l'interview par le Chef de Corps.
6. décidé, en urgence, à l'unanimité, de participer au 9^{ème} marché de fourniture d'électricité et de gaz via la centrale d'achat IDEFIN.

LE PRESIDENT PRONONCE LE HUIS CLOS, LE PUBLIC EVACUE LA SALLE LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT A HUIS CLOS, A :

1. décidé, à l'unanimité, de ratifier la décision du Collège de police du 24/11/23 constatant l'inaptitude définitive au service de M. Frédéric TOULMONDE et l'autorisant à faire valoir ses droits à la pension à la date du 01/12/2023.
2. décidé de procéder, par un vote à huis clos et au scrutin secret, à la proposition du CDP DASSONVILLE à la désignation par Sa Majesté le Roi en tant que chef de corps pour la zone de police 5312 ;
Il y a eu 18 (dix-huit) votants ;
Le dépouillement a donné le résultat suivant : le CDP DASSONVILLE obtient 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Il y a 1 bulletin(s) nul(s).
En conséquence de quoi le CDP DASSONVILLE est proposé, à la majorité des voix, à Sa Majesté le Roi pour être désigné en qualité de chef de corps de la zone de police 5312, avec mise en place au 1^{er} juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,
F. ROCHETTE.

Le Président,
Ch BASTIN.